

« On a instrumentalisé les parties civiles »

assises « Le débat oral permet de constater s'il y a eu des erreurs »

Ce procès est donc pour vous un véritable plaidoyer pour les assises...

Où car, pour moi, le débat oral a cet avantage de permettre de refaire tout, et donc de pouvoir constater s'il y a eu des erreurs, d'éviter le parti pris. En outre, les enquêteurs savent, à partir du moment où un dossier est susceptible d'aller devant la cour d'assises, qu'ils vont devoir répondre oralement de leur enquête devant des gens qui vont pouvoir en effectuer le contrôle. Si ce n'est plus le cas, s'il n'y a plus de juge d'instruction, comme on envisage éventuellement de le faire, et s'il n'y a plus de cour d'assises, eh bien ce contrôle citoyen ne pourra jamais se faire ! Puis, au-delà de l'oralité des débats, il y a quelque chose d'essentiel qui est la participation du citoyen à la justice... On est quand même dans un monde où l'apparence est très importante ; à partir du moment où il n'y a pas de regard du tout du citoyen sur la manière dont les choses se passent, cela devient extrêmement dangereux parce qu'on peut avoir toute une série d'idées. Ce

regard du citoyen par le biais du jury populaire, il permet également de se rendre compte de la difficulté de rendre justice. Il y a ce procès-ci, mais il y a eu le procès Cools, le procès Dutroux : imaginez que ce soient des juges professionnels qui aient acquitté Michel Nihou, quoi ! Qu'est-ce que cela aurait créé comme idées préconçues !

Certains sont pourtant sceptiques face au jury populaire...

Je répète chaque fois cette phrase de Charles Peguy : « Un juge habitué est un juge mort pour la justice... » C'est vraiment ça, en cour d'assises, on a des gens qui arrivent avec une virginité totale, qui sont là avec la volonté de faire les choses le mieux possible. Et les questions de droit qui leur sont posées, excusez-moi, mais c'est d'une simplicité ! C'est l'intention de tuer, la notion de provocation, la notion de préméditation, il ne faut pas avoir fait 5 ans d'études pour en discuter... Alors oui, on évoque le coût de ces assises, mais il faut savoir ce qu'on veut : la justice la plus difficile, la plus délicate à rendre, elle a un prix. C'est au préjudice d'autres affaires ? Peut-être ! Mais moi, je fais une différence entre les affaires d'argent, par exemple, et les affaires où il est question de la vie des gens. C'est une question d'appréciation !

Que pensez-vous du projet

d'assises 2.0 de Koen Geens ?

J'ai trois procès d'assises correctionnalisés prévus pour les deux prochaines semaines, dont deux doubles assassinats. J'y suis partie civile et le tribunal correctionnel, que ce soit à Namur ou à Charleroi, a dans les deux cas estimé qu'il n'y avait pas lieu d'auditionner

des témoins. Ce n'est pas qu'on nous l'a imposé, mais on considère qu'il n'y a pas lieu d'auditionner des témoins parce qu'il n'y a pas d'élément spectaculaire à en tirer. Enfin, on ne sait pas : si on les avait entendus, quelque chose allait peut-être arriver...

Je ne dis pas que c'est mal, mais c'est un fait : ça se passe en une après-midi, même pas en une journée ! Je représente les victimes, dans ces dossiers, et voilà l'importance qu'on va avoir l'impression qu'on leur accorde. A la limite, on ne sait même pas s'ils auront l'occasion de s'exprimer...

Ces assises 2.0, de nouveau, c'est un truc qui se décide en fonction de l'opinion publique. Quand on lit les journaux flamands, on se rend compte que tout ce

qu'ils écrivent maintenant est relatif à la question de la cour d'assises et à sa conservation. On va en discuter avec qui ? Parce que Koen Geens, qui était un avocat absolument formidable, n'a, je pense, jamais plaidé en cour d'assises ! Il sera important d'en parler avec des professionnels. En tout cas, dans l'affaire Wesphael, des po-

litiques ont été auditionnés comme témoins avec Jean-Michel Javaux chez Ecolo par exemple, Benoît Lutgen au CDH parce que sa sœur avait vécu avec mon client, Christine Defraigne du MR qui a été entendue à l'audience... Ce sont tous des gens de partis différents et je crois que même s'il n'y en a qu'une qui a été entendue à la cour d'assises (Christine Defraigne), ils se sont rendu compte de l'importance que ça peut avoir. Ils sont élus par le peuple, et quand tout le peuple dit qu'il est important de garder une cour d'assises, à un moment donné, il faut savoir écouter les gens ! La justice est un service public, on ne peut pas arriver à une situation où la justice va être rendue comme ça avec des moyens qui ne sont pas acceptables ! Evidemment, il y a des choses qu'on peut améliorer, mais on ne peut pas le faire au détriment de la qualité et pour l'instant, ce que je crains, c'est justement que cela se passe au détriment de la qualité. ■

Propos recueillis par
LW:s

« Au-delà de l'oralité des débats, il y a quelque chose d'essentiel qui est la participation du citoyen à la justice... »